



State of Michigan
Attorney General Dana Nessel

POUR DIFFUSION IMMEDIATE:

Jeudi 26 Mars 2020

ALERTE URGENTE AU CONSOMMATEUR: Fraude sur les paiements du plan de relance fédérale

Le procureur général du Michigan, Dana Nessel, a émis une alerte urgente aux consommateurs exhortant les habitants du Michigan à être en état d'alerte contre une nouvelle fraude : des malfaiteurs essaient de soutirer à leurs victimes leurs informations personnelles dans le cadre des paiements de relance.

Les escrocs utilisent la nouvelle selon laquelle le gouvernement fédéral enverra des paiements uniques à des millions de personnes à travers le pays dans le cadre de la réponse de secours économique fédéral au COVID-19 pour voler des informations personnelles.

Le Procureur général du Michigan a déjà reçu des rapports selon lesquels certains résidents recevaient des e-mails de sites Web qui ont l'air officiels et qui exigent qu'ils fournissent leur informations PayPal, leur informations bancaires ou d'autres informations financières pour recevoir immédiatement le paiement de relance fédéral de 1200 \$.

Si vous recevez un SMS, un e-mail ou un appel téléphonique d'une personne prétendant appartenir au gouvernement avec un chèque pour vous — **NE VOUS LAISSEZ PAS PRENDRE**. Ces fausses escroqueries, suivant la technique du « phishing », vous demanderont probablement vos coordonnées bancaires et vous feront croire que 1000 \$ ou plus seront déposés directement sur votre compte bancaire.

Restez vigilant: ne divulguez en aucun cas vos informations personnelles par SMS, e-mail ou téléphone.

Comment pouvez-vous être sûr que c'est une fraude ? Faites attention à ces signes:

Toute demande de paiement. Il n'y a pas de paiement initial ou de frais d'aucune sorte pour recevoir le paiement de relance. Il ne vous sera pas demandé de payer

d'argent, ou de "frais de traitement". Quiconque prétend appartenir au gouvernement fédéral, à l'État ou à un gouvernement local et demande un paiement est un imposteur. Ne répondez à aucun type de contact demandant un paiement de quelque nature que ce soit. **N'oubliez pas:** seuls les escrocs vous demanderont de payer pour recevoir de l'argent de relance. **Ne vous laissez pas prendre!**

Toute demande d'informations personnelles ou financières. Le gouvernement ne vous appellera ni ne vous enverra de SMS pour vérifier ou demander votre numéro de sécurité sociale, votre compte bancaire ou votre numéro de carte de crédit pour débloquer les fonds. N'entrez pas vos informations personnelles ou financières en réponse à un e-mail, un texte ou une page Web qui ressemble à celle du gouvernement fédéral. Seuls les escrocs vous demanderont de fournir vos informations personnelles - numéros de sécurité sociale, numéros de compte bancaire, cartes de débit et de crédit ou PIN - pour recevoir un paiement dans le cadre du plan de relance.

Toutes les offres pour vous aider à faire une demande pour le paiement de relance. Il n'y a absolument aucun processus de demande pour recevoir le paiement de relance. Le paiement sera effectué automatiquement par virement bancaire direct ou par chèque posté à votre domicile. Quiconque vous dit qu'il peut vous aider à faire une demande pour cet argent est un escroc.

Toute offre de subvention liée au paiement de relance. Les malfaiteurs peuvent laisser des messages demandant des informations personnelles ou financières en échange de paiement de relance soi-disant immédiat par le biais d'une subvention ou d'une confirmation d'identité pour recevoir le financement. Dans différentes variantes, les escrocs peuvent promettre un financement supplémentaire au-delà du montant de relance désigné en échange d'un petit paiement ou d'informations personnelles. Ces subventions n'existent pas.

Assurez-vous également de ne **jamais ouvrir les pièces jointes ou les liens envoyés** par quiconque prétendant appartenir au gouvernement. Ne répondez pas et supprimez le message tout de suite.

Pour les informations les plus précises et à jour concernant le paiement de relance fédéral et les détails de décaissement spécifiques, visitez uniquement le site internet de l'IRS.